



**Syndicat National Force Ouvrière
de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche**
Membre de la fédération FNEC FP-FO

6/8 rue Gaston Lauriau 93513 MONTREUIL Cedex - Tél. : 01 56 93 22 88 ou 01 56 93 22 50 - foesr@foesr.fr - www.foesr.fr

Voeux de la Ministre de l'ESRI : Nous prend-elle pour des gogos ?

À écouter les annonces faites par Madame Vidal, ministre de l'ESRI, lors de la cérémonie des vœux le 21 janvier, le gouvernement prendrait la mesure de la faiblesse des rémunérations en garantissant aux nouveaux recrutés enseignants-chercheurs et chercheurs 3000 € brut par mois, soit 2 fois le SMIC.

Mais le moyen pour cela n'est pas de modifier la grille indiciaire, non, ce serait de nouvelles règles de classement qui aboutiraient à ce que les premiers échelons des grilles MC et CR ne soient plus utilisés. Notons que c'est déjà en grande partie le cas et que l'augmentation moyenne selon la ministre elle même ne serait que de l'ordre de 225 € brut par mois pour les nouveaux embauchés.

3000 € brut (environ 2400 € net) par mois après 8 années de formation après le bac, et pour la plupart plusieurs années supplémentaires de post-doc, est-ce « attractif » comme le prétend le gouvernement ?

La ministre a également annoncé 92 M € pour la revalorisation indemnitaire. Faites le calcul, pour 170 000 titulaires dans l'ESR, cela fait 45 € bruts par mois. Encore faut-il préciser qu'une partie de cette enveloppe sera utilisée pour éviter les inversions de carrière des jeunes chercheurs et enseignants-chercheurs recrutés au cours des dernières années.

Le gouvernement a par ailleurs annoncé le blocage du point d'indice au moins jusqu'en 2022 et comme cette année en janvier, il y aura une dernière augmentation du taux de la retenue pour pension en 2021. La réalité c'est qu'il n'y aura pas d'augmentation du net, surtout si on compte en euros constants, pour la grande masse des personnels de l'ESR !

La ministre a par ailleurs confirmé la contractualisation généralisée dans l'ESR, quasi obligatoire pour les jeunes diplômés, favorisée aussi avec le nouveau dispositif de contractuels longue durée que seraient les CDI de mission. La mise en place de chaires de professeur junior, forme de « tenure track », confirme cette nouvelle doctrine, de moins en moins de titulaires, entourés par une armée de contractuels.

C'est toute l'orientation du projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR), centrée également sur l'approfondissement du modèle de financement par appels à projets et le renforcement du rôle de l'ANR : les nouveaux crédits seront pour l'essentiel attribués à l'ANR, pour éventuellement permettre d'augmenter les taux de réussite et surtout, pour le gouvernement, en faire un instrument plus efficace de pilotage de la recherche, pour enterrer définitivement la liberté de recherche.

Concernant nos retraites, pour ceux qui espéraient que l'augmentation des primes compenserait les effets de la perte de la référence aux 6 derniers mois, il est clair qu'on est

très très loin du compte, nos simulations allant de 400 à 1400 € de pertes : qu'est que 45 € ?

Et ce n'est pas l'avis du Conseil d'État qui invalide le lien fait par le gouvernement entre la réforme des retraites et la LPPR qui va nous rassurer : le gouvernement n'a pas le droit de donner de telles garanties en renvoyant à une autre loi !

Les augmentations seraient donc essentiellement cosmétiques, surtout pour les BIATSS et les ITA et nos retraites seraient réduites à peau de chagrin ? Et nos statuts vidés de toute substance ? Comment certains syndicats n'ont-ils pas vu le coup fourré ? FO ESR ne lâchera pas la proie pour l'ombre !

Le conseil d'Etat le confirme : le système Macron-Philippe, c'est un avenir sombre et incertain !

Le gouvernement est isolé et affaibli. Pour autant il s'entête dans ses projets et utilise la répression pour tenter d'affaiblir la mobilisation. Ce faisant, il porte l'entière responsabilité du chaos qu'il engendre.

FO ESR apporte tout son soutien et encourage la tenue d'AG, l'adoption de motions, les initiatives de résistance qui se multiplient actuellement à grande vitesse dans les établissements, les UFR, les instituts, les départements, les centres, les laboratoires.

C'est la voie pour gagner le retrait de la réforme des retraites et l'abandon du projet LPPR.

FO ESR appelle les collègues à se rassembler et les invite :

- **à voter des motions demandant le retrait de la réforme des retraites et l'abandon du projet LPPR ;**
- **à porter leurs revendications, notamment en défense des postes, des statuts, des crédits récurrents, de la liberté de recherche, dans la grève et les mobilisations pour le retrait du projet de réforme des retraites.**

Montreuil, le 30 janvier 2020